

DISCOURS PRESIDENT EN PREAMBULE DU CONSEL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2019

Antoine CHEREAU : « Je voudrais commencer par vous dire que si nous sommes aujourd'hui les uns et les autres en capacité de continuer à travailler avec ambition sur notre territoire, c'est aussi parce qu'il y a eu des prédécesseurs qui ont travaillé également avec intelligence et qui ont fait en sorte de promouvoir le développement économique porté par nos entreprises. Il y a 50 ans, événement très marquant de notre territoire, 3 maires décident de fonder le district. Aujourd'hui nous vivons encore à la fois sur les fruits du travail fait mais aussi largement sur l'esprit qui nous anime de mettre le collectif devant, pour travailler au mieux dans l'intérêt de nos populations. Je voudrais donc commencer par faire un hommage à Henri Joyau, dont le nom a été donné au parc (anciennement Parc des Rochettes) quelques jours avant son décès. Et je vous propose de commencer la séance par une minute de silence à sa mémoire. »

Antoine CHEREAU poursuit. Le budget 2020 est particulier à plusieurs égards. Tout d'abord, c'est la première fois que le vote a lieu en décembre permettant une meilleure exécution du budget. Cela implique en année d'élections, d'avoir un budget dès le début de la mandature mais aussi de voter un certain nombre de décisions sans connaître les recettes fiscales. Il y aura donc deux séances budgétaires pour 2020, un budget primitif voté lors de cette séance et un budget supplémentaire voté en juin 2020 qui permettra d'ajuster le budget à la réalité de l'exécution du budget 2019 et des recettes.

Le budget 2020 est l'écriture de la poursuite des travaux menés depuis le début du mandat et plus particulièrement depuis la fusion des deux communautés de communes sans oublier les deux syndicats mixtes. Nous allons retrouver dans ce budget, des décisions ambitieuses prises ensemble dans l'intérêt de la population dans de nombreux domaines, liées à l'urbanisme, l'habitat, la police, la petite enfance, l'environnement, etc., des décisions prises pour l'harmonisation des compétences dans le domaine de la santé, du sport, et l'accompagnement des entreprises dans le développement économique. Concernant la fiscalité, en dehors du lissage, il est proposé de continuer la logique de maintien des taux, comme cela est depuis 2011. Le budget 2020 est donc à la fois ambitieux, conforme aux décisions, et suffisamment serein pour que la collectivité puisse s'engager dans un avenir à la hauteur des enjeux du territoire.

Un autre point est important dans la séance : les habitants au centre des préoccupations. Il marque à la fin de ces trois années en commun, le renouvellement d'un pacte en direction des habitants, basé sur 2 valeurs : valeur d'efficacité et valeur de proximité. Au cours des derniers mois, des décisions ont été prises permettant d'organiser ensemble et au mieux les différents services portés, en terme d'efficacité comme pour la petite enfance, l'environnement, etc. Les rôles ont donc été répartis entre communes et communauté de communes permettant de maintenir une vie locale, un intérêt à nos populations localement et dans le même temps les ressources nécessaires.

Une fois les tâches réparties, il était nécessaire d'organiser une solidarité de façon à ce que la qualité des services rendus dans les communes, soit toujours de qualité pour la proximité, mais soit le moins possible tributaire des écarts de richesses entre commune. Il s'agit de la refonte d'un pacte de solidarité basé sur une contribution de chacun et sur les richesses du développement économique mais aussi sur des critères d'éloignement. La solidarité évoluera et sera complétée par celle mise en place par la communauté de communes notamment en fonds de concours afin que les projets puissent voir le jour.

Pour terminer, dans une logique de répartition des rôles et de volonté de maintenir l'efficacité et la proximité, il sera proposé la création de guichets. C'est la logique de subsidiarité, faire en sorte que chacune des communes puisse être capable d'apporter les services à la population, qu'il s'agisse de services communaux ou intercommunaux. Les habitants ne doivent pas se préoccuper de connaître l'origine de la réponse. Ils doivent pouvoir avoir une réponse rapide, via les sites internet et le portail citoyen, une réponse de proximité avec la formation des agents des communes et une réponse précise avec les guichets spécialisés permettant d'avoir des réponses dans des domaines précis, par exemple l'habitat, la famille, l'économie, les loisirs.